

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. Bernard ZBORALA.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

7. Signature d'un devis relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre de la mise en place d'une future maison de santé.

Par délibération en date du 26 juin 2025, le conseil municipal a validé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une maison de santé à Boisseuil.

Un travail de concertation avec l'architecte, la municipalité et l'ensemble des praticiens a permis d'aboutir à un avant-projet définitif, dernière étape avant la dépose du permis de construire et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux.

Néanmoins, il est nécessaire avant de débiter ces phases de recruter un cabinet d'étude chargé de réaliser la mission de contrôle technique. Cette mission consiste notamment à vérifier la solidité des existants, la solidité des éléments d'équipement dissociables et indissociables du bâtiment, les normes d'accessibilité, les installations électriques avant mise sous tension, la sécurité des personnes et l'isolation thermique et acoustique.

Ainsi et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique, qui dispense les marchés publics de services qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

Les sociétés Qualiconsult, SOCOTEC et APAVE ont été consultées et elles ont toutes déposé une offre. Après analyse il s'avère que c'est la société Qualiconsult qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le devis avec la société Qualiconsult pour un montant de 6 760 € HT soit 8 112 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 4 mars 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON


